

La Fibre

Amis (es) Chémérois et faulquinois, je vous invite à prendre connaissance de cet article paru dans la presse de ce jour. Pour ceux qui doutaient de la qualité de nos informations, le nom du responsable déploiement de la fibre au sein du DUF figure dans cet article.

Dans le dernier numéro du Hérisson, périodique d'informations communales, je vous présentais la liste des élus et leurs fonctions au sein du conseil municipal. Je vous renseignais aussi sur ceux qui étaient « payés ».

Ainsi, dans ce Hérisson, nous découvrons que le maire avait désigné un de ses anciens colistiers à la fonction de conseiller municipal délégué à l'informatique,

à la FIBRE et aux nouvelles technologies.

Son nouveau salaire brut était passé de 190,07 euros à 340,32 euros pris sur l'argent du contribuable que nous sommes, vous et moi.



Bien évidemment, notre information s'appuyait sur un document officiel, le compte-rendu du conseil municipal, dont vous trouverez ci-après la délibération.

Conseil Municipal – Ville de FAULQUEMONT

Séance : 08.06.2020

Page : 1

N° 09 – ADMINISTRATION GENERALE : Indemnités de fonction

Rapporteur : M. BIANCHIN

Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissent les indemnités de fonction des maires, maires-délégués et des adjoints par strates démographiques.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **FIXER** l'ensemble indemnitaire au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints, sans application pour le troisième mandat consécutif de la majoration de 15 % (ville chef-lieu de canton) ;
- 2) de **FIXER** les indemnités individuelles aux taux suivants, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

50,25 % pour le Maire

17,50 % pour les 8 adjoints délégués

17,50 % pour M. Alain KOPPERS, conseiller municipal délégué aux Affaires Culturelles et au Devoir de Mémoire

17,50 % pour Mme Violette COMBAS, Maire Déléguée de CHEMERY

8,75 % pour Mme Eliane LECLERE, conseillère municipale déléguée aux Personnes Agées et en situation de handicap

8,75 % pour M. Félix PEZZA, conseiller municipal délégué à l'Informatique, **à la fibre et aux nouvelles technologies**

8,75% pour M. Jean-Luc DUPONT, conseiller municipal délégué à la Réglementation et à la Police Municipale

5 % pour M. Dominique RIOTTE, conseiller municipal délégué aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion

3) de **DECIDER** du versement de ces indemnités à compter du 23 mai 2020, date de leur entrée en fonction.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 25 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

La question se pose : « **Pourquoi avoir désigné un monsieur FIBRE parmi les élus qui siègent au conseil municipal de Faulquemont alors que le responsable du déploiement de la fibre est un fonctionnaire territorial du DUF** ».



Dois-je continuer ou ...

CQFD